Observatoire photographique

DES PAYSAGES

SAINT-FARGEAU-PONTHIERRY

Entité paysagère :

- Vallées de l'École et du Rebais, butte de Turelles et bois de Malabri
- Plateau de Mondeville-Videlles et plaine de Chevannes

Parc naturel régional du Gâtinais français

L'OBSERVATOIRE PHOTOGRAPHIQUE DES PAYSAGES du Parc naturel régional du Gâtinais français

L'identité du Gâtinais français relève de la grande diversité de ses paysages : forêts et clairières, mais aussi marais, coteaux, platières, vallées, plateaux agricoles ouverts ou encore chaos rocheux. La richesse de ce patrimoine paysager mérite que l'on s'y intéresse.

Un élément de la connaissance des paysages **ACCESSIBLE À TOUS**

Grâce à une étude de son patrimoine paysager, le Parc naturel régional du Gâtinais français a réalisé **huit chartes paysagères**.

Afin de connaître les paysages porteurs d'identité et d'assurer un suivi de l'évolution de ces paysages dans le temps, il a été proposé un observatoire photographique pour chaque entité paysagère concernée.

L'ensemble des points d'observation (environ 200) a été soumis à la validation des groupes de travail des chartes paysagères, constitués d'élus et de partenaires du Parc, et matérialisé sur le terrain en 200-2009.

L'observatoire **EST MATÉRIALISÉ**

Tous ces points ont été **marqués physiquement** par un ancrage au sol d'une borne en grès (ou d'un clou d'arpentage en contexte urbain), avec une rondelle verte mentionnant « ***Parc naturel régional du Gâtinais français : observatoire photographique*** ».

Cela permet de rendre cet outil accessible et identifiable par tous.

Observatoire des paysages du Parc du Gâtinais : **OBJECTIFS**

L'objectif est double : **veiller sur l'évolution des paysages** et **prendre conscience de leur fragilité**.

L'observatoire permet de suivre au mieux les évolutions du paysage sur des secteurs repérés comme identitaires ou susceptibles d'évoluer rapidement. Pour ce faire, chaque prise de vue est reconduite avec une fréquence adaptée par les services techniques du Parc. Les élus prendront également des photos à chaque fois qu'ils constateront une évolution ou qu'ils le souhaiteront.

Chaque point de l'observatoire est confié à la vigilance de la ou des communes concernées, le Parc assurant une veille technique.

Soulignons que **les paysages évoluent naturellement**, ils constituent un patrimoine vivant : l'observatoire n'est donc pas fait pour les « mettre sous cloche » mais bien pour veiller à leur évolution.

Les livrets de l'observatoire : **DES OUTILS POUR LES COMMUNES**

Des livrets communaux et des livrets par entité paysagère ont été réalisés.

À la demande des élus, chaque commune du Parc disposera :

- **d'un livret communal**, présentant l'ensemble des points d'observation présents sur la commune ;
- **d'un ou plusieurs livrets par entité paysagère**, présentant l'ensemble des points d'observation présents sur la ou les entités paysagères concernant la commune.

Chaque Commune désigne **un référent** de l'observatoire photographique du Parc, afin qu'il soit l'interlocuteur privilégié du Parc, et puisse veiller à la pérennité des bornes sur sa commune, tout en veillant à l'évolution du paysage.

Livrets : **PRÉSENTATION ET MODE D'EMPLOI**

Les livrets communaux et les livrets par entité se présentent sensiblement de la même manière.
Chaque point d'observatoire est présenté sur une double page avec :

1. **la ou les entité(s) concernée(s)**,
2. **la référence du point**, pour la communication auprès du Parc,
3. **la localisation GPS** du point (l'extrait de carte et le descriptif texte suffisent en général pour trouver la borne),
4. **la date des clichés** disponibles ; tous les clichés disponibles ne sont pas forcément représentés sur les livrets par manque de place ; la Commune peut prendre contact avec le Parc afin d'obtenir ces clichés supplémentaires,
5. **une légende** donnée au point d'observation,
6. **des photographies** du point d'observation, avec mention de la date de prise de vue,
7. **un extrait de carte IGN** avec la localisation du point, la direction regardée et l'angle de vue (indiqués par un cône de vue bleu),
8. **le descriptif** de la localisation,
9. **l'objectif de veille** : une mention indique si le point concerne plusieurs communes, car en effet, un point d'observation, situé sur le territoire d'une commune, peut également regarder le territoire d'une ou plusieurs autres communes.

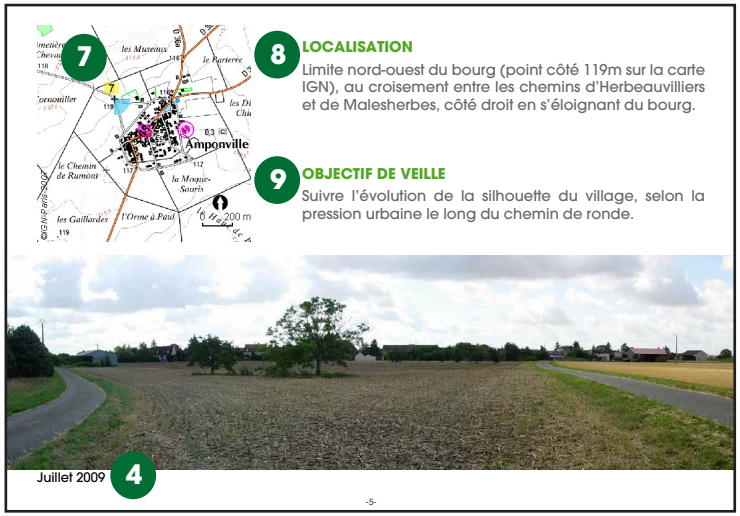

Bornes de l'observatoire : **VALORISATION**

Valorisation artistique de l'observatoire

Afin de valoriser autrement l'observatoire des paysages, un projet artistique et culturel a vu le jour en partenariat avec les Départements de l'Essonne et de Seine-et-Marne et leurs associations d'animation culturelle.

En se basant sur les points de l'observatoire photographique, des artistes de disciplines variées produiront des œuvres originales invitant le grand public (habitants, scolaires, visiteurs,...) à porter un autre regard sur le paysage.

Sensibilisation au paysage

D'autres opérations ont également été mises en place depuis la création de cet observatoire, dans le cadre d'une sensibilisation globale des élus et des habitants à leur paysage, et distinctes de la valorisation artistique.

Ainsi, des randonnées « paysage » sont organisées et une exposition de photos a été installée à la Maison du Parc.

Capsule Mobile d'Observation d'Edouard Sautai (2010)

Informations complémentaires

Les points de l'observatoire photographique des paysages du Parc naturel régional du Gâtinais français ont été sélectionnés à partir du travail des bureaux d'étude et en concertation avec les élus et partenaires du Parc. Néanmoins, si une Commune juge qu'il serait intéressant d'**ajouter un point** dans cet observatoire, elle peut formuler la demande auprès du Parc.
Par ailleurs, une Commune trouvant intéressant l'outil de l'observatoire photographique pourra décider de créer le sien à l'échelle communale, en y intégrant davantage de points. Elle pourra s'aider pour cela des conseils techniques du Parc.

INFORMATIONS ET CONTACT
Parc naturel régional
du Gâtinais français
Cathy Bos,
Chargée de mission
Architecture et Paysage
01 64 98 23 38
c.bos@parc-gatinais-francais.fr

Parc naturel régional du Gâtinais français

Entité paysagère :

Vallées de l'École et du Rebais, butte de Turelles et bois de Malabri

Référence du point : 45VETM

Localisation GPS (Lambert 93) : **(X : 666585 ; Y : 6829551)**
Dates des clichés disponibles : **juin 2013, mars 2017**

Chemin de halage dans le quartier des Lacs de la Guiche.

Juin 2013

LOCALISATION

Depuis le chemin de halage dans le quartier des Lacs de la Guiche, première ouverture sur la Seine.

OBJECTIF DE VEILLE

Maintien des espaces non bâtis au bord de la Seine (aval) – valorisation des berges de Seine.

Mars 2017

Entité paysagère :

Vallées de l'École et du Rebais, butte de Turelles et bois de Malabri

Référence du point : 46VETM

Localisation GPS (Lambert 93) : **(X : 665262 ; Y : 6828272)**
Dates des clichés disponibles : **juin 2013, mars 2017**

Les vignes de Saint-Fargeau.

Juin 2013

LOCALISATION

Entrer sur le site des vignes et se placer face aux vignes, devant les rangs les plus longs.

OBJECTIF DE VEILLE

Veiller à la qualité paysagère de l'environnement du site en lien avec la présence des vignes de Saint-Fargeau et la vue sur Seine.

Mars 2017

Entité paysagère :

Vallées de l'École et du Rebais, butte de Turelles et bois de Malabri

Référence du point : 47VETM

Localisation GPS (Lambert 93) : **(X : 665196 ; Y : 6827089)**
Dates des clichés disponibles : **juin 2013, mars 2017**

Lavoir circulaire de Tilly.

Juin 2013

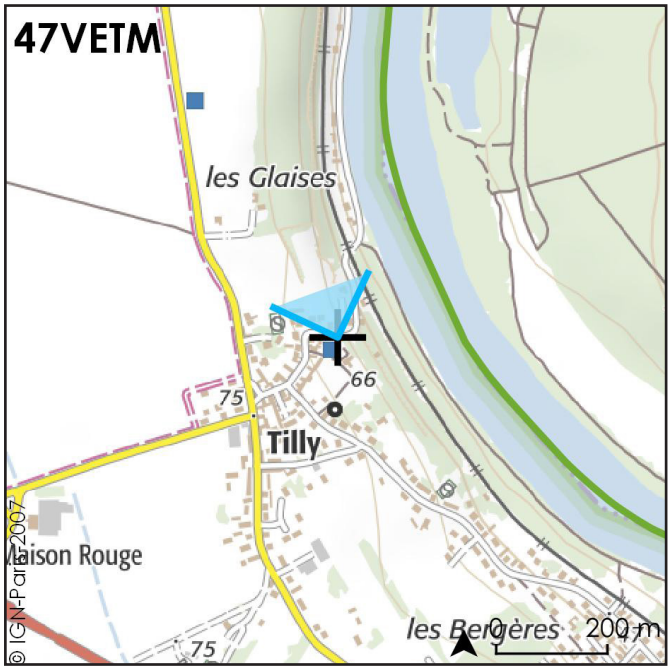

LOCALISATION

Dans le hameau de Tilly, à l'entrée de la parcelle devant le lavoir.

OBJECTIF DE VEILLE

Valorisation paysagère du site et accueil du public.

Mars 2017

Entité paysagère :

Vallées de l'École et du Rebais, butte de Turelles et bois de Malabri

Référence du point : 48aVETM

Localisation GPS (Lambert 93) : **(X : 664527 ; Y : 6826643)**
Dates des clichés disponibles : **octobre 2014, mars 2017**

Rond-point de l'Europe, vue vers Ponthierry.

Octobre 2014

LOCALISATION

Le rond-point de l'Europe est situé sur la RD607.
Vue depuis le centre du rond-point.

OBJECTIF DE VEILLE

Vue panoramique de la ville vers la ZI – ouverture de la zone vers le reste de la ville. Soin à apporter à la lisière urbaine.

Mars 2017

Entité paysagère :

Vallées de l'École et du Rebais, butte de Turelles et bois de Malabri

Référence du point : 48bVETM

Localisation GPS (Lambert 93) : **(X : 664527 ; Y : 6826643)**
Dates des clichés disponibles : **octobre 2014, mars 2017**

Rond-point de l'Europe, vue vers Saint-Fargeau.

Octobre 2014

LOCALISATION

Le rond-point de l'Europe est situé sur la RD607.
Vue depuis le centre du rond-point.

OBJECTIF DE VEILLE

Vue panoramique de la ville vers la ZI – ouverture de la zone vers le reste de la ville. Soin à apporter à la lisière urbaine.

Mars 2017

Entité paysagère :

Vallées de l'École et du Rebais, butte de Turelles et bois de Malabri

Référence du point : 49VETM

Localisation GPS (Lambert 93) : **(X : 666618 ; Y : 6826453)**
Dates des clichés disponibles : **juin 2013, mars 2017**

Vue du pont vers l'ancienne zone industrielle – Les 26 couleurs.

Juin 2013

LOCALISATION

Sur le pont de la Seine entre Ponthierry et Boissise-le-Roi, vue depuis le milieu du pont au niveau de la plaque « Alphonse Juin ».

OBJECTIF DE VEILLE

Évolution du quartier des bords de Seine, en cours de réhabilitation – nouveau quartier tourné vers l'eau.

Mars 2017

Entité paysagère :

Vallées de l'École et du Rebais, butte de Turelles et bois de Malabri

Référence du point : 50VETM

Localisation GPS (Lambert 93) : **(X : 665709 ; Y : 6825992)**
Dates des clichés disponibles : **octobre 2014, mars 2017**

Rond-point de la Saussaie, vue en direction du centre de Ponthierry.

Octobre 2014

LOCALISATION

Rond-point de la Saussaie sur RD607, en regardant vers Pringy.

OBJECTIF DE VEILLE

Donner à cette traversée de ville de forts repères d'urbanité et apporter du confort aux divers usages de la voie et de ses rives.

Mars 2017

Entité paysagère :

Plateau de Mondeville-Videlles et plaine de Chevannes

Référence du point : 7Plche

Localisation GPS (Lambert 93) : **(X : 664348 ; Y : 6828822)**
Dates des clichés disponibles : **juin 2013, mars 2017**

Plaine agricole de Saint-Fargeau vers Ponthierry.

Juin 2013

LOCALISATION

Dans le bois de la Guiche, depuis l'avenue du Coudray, petit chemin rural menant à l'extrémité sud-ouest de la forêt, vers la plaine agricole.

OBJECTIF DE VEILLE

Maintien des espaces non bâtis entre Saint-Fargeau et Ponthierry – soin à apporter à la lisière urbaine.

Mars 2017

Entité paysagère :

Plateau de Mondeville-Videlles et plaine de Chevannes

Référence du point : 8Plche

Localisation GPS (Lambert 93) : **(X : 663862 ; Y : 6825347)**
Dates des clichés disponibles : **octobre 2014, mars 2017**

Vue de la ZAC depuis Auxonnettes.

Octobre 2014

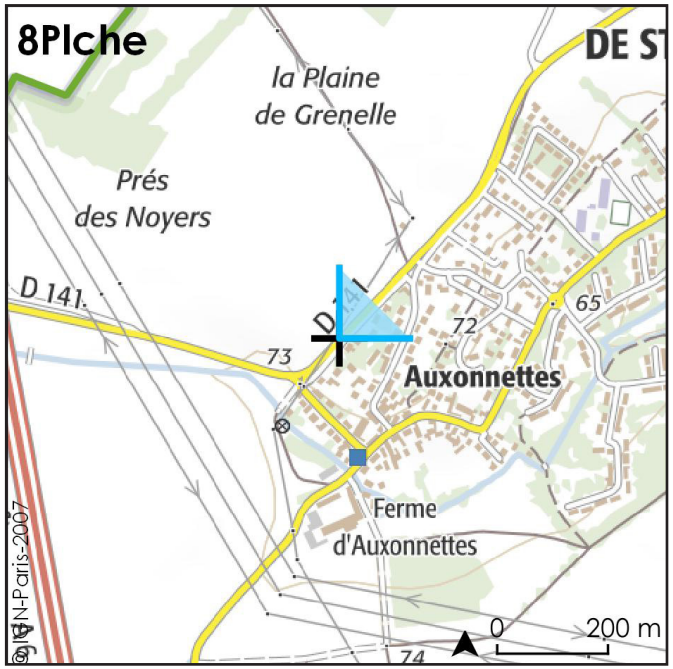

LOCALISATION

Sur la RD141E, 9 chemin des Noyers.

OBJECTIF DE VEILLE

Veiller à la qualité paysagère à proximité des hameaux de Moulignon et Auxonnettes en limite de ZAC, constitution d'un réseau vert – soin à apporter à la lisière urbaine.

Mars 2017

CARTE DE SYNTHÈSE DES POINTS D'OBSERVATION DE LA COMMUNE

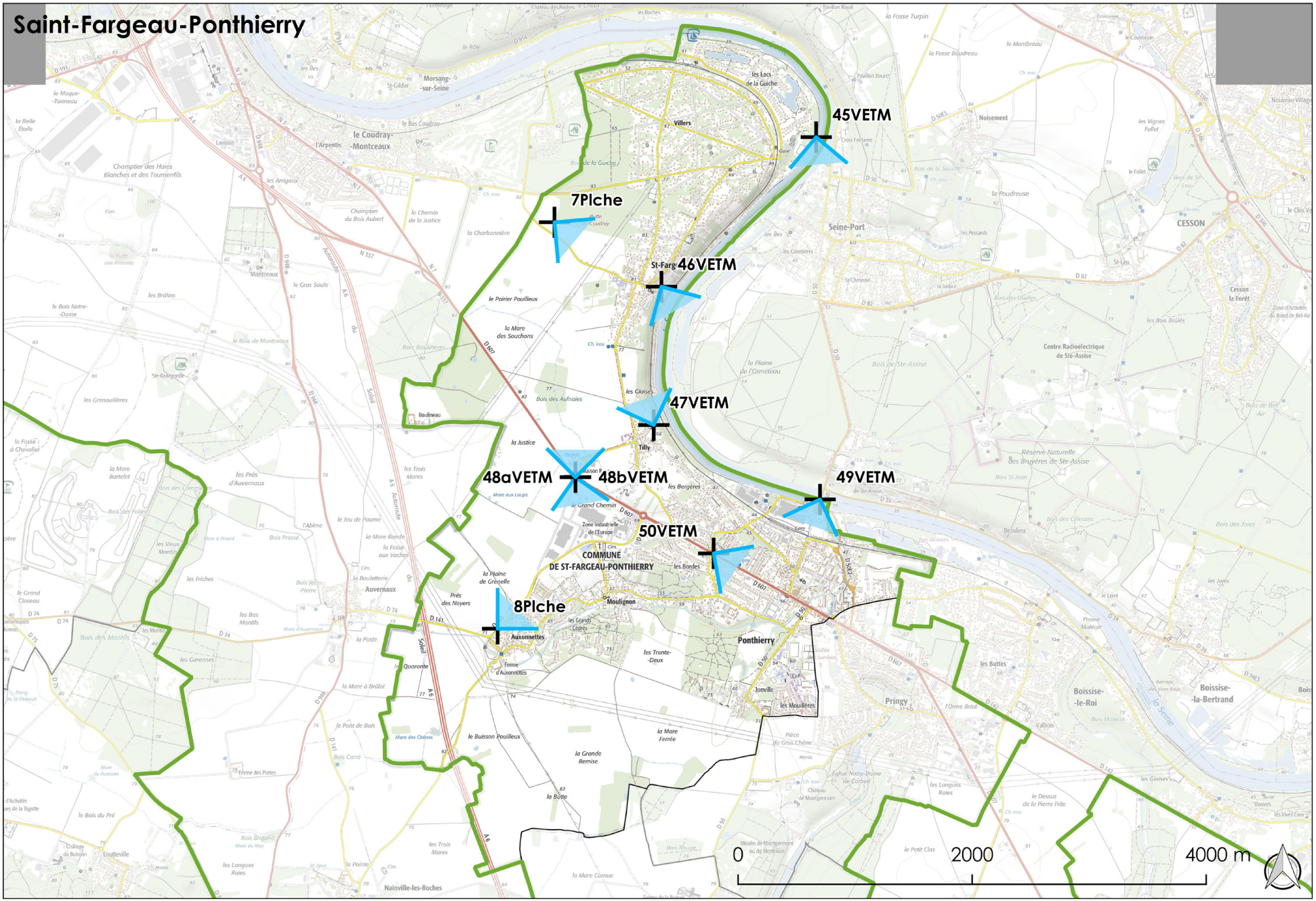

Réalisation : Parc naturel régional du Gâtinais français, 04/02/2020. Sources : Scan25, limites communales © IGN – 2015 ; Parc naturel régional du Gâtinais.

Observatoire photographique des paysages du Gâtinais français

Parc naturel régional du Gâtinais français

Maison du Parc
20 boulevard du Maréchal Lyautey
91490 Milly-la-Forêt
Tél. : 01 64 98 73 93
accueil@parc-gatinais-francais.fr
www.parc-gatinais-francais.fr

Parc naturel régional du Gâtinais français